



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 20/08/2024

L'incendie ayant eu lieu le 13 août sur le site de la société Environnement Services, a désorganisé temporairement la réception des déchets issus des collectes de la CAPA, l'obligeant à reporter quelques collectes d'emballages (samedi 17/08 et lundi 19/08) et à ralentir ses collectes d'encombrants. Pour ce qui concerne les ordures ménagères, le Syvadec a dès le mercredi 14/08 proposé une solution aux EPCI via la société Corse Euro Déchets, ce qui a permis à la CAPA de maintenir la totalité des collectes de déchets résiduels, les plus problématiques pour l'environnement.

Le Syvadec a fait savoir lundi 19/08 que le service des recycleries d'Ajaccio-Stiletto, de Piana, Vico, Cauro, Moca Croce et Viggianello reste restreint (sauf gravats et déchets verts) et qu'un retour à la normale est attendu en fin de semaine.

Aujourd'hui, mardi 20/08, l'ensemble des déchets sont collectés, à l'exception des encombrants valorisables (déchets électroménagers, ameublement...).

Des recherches de solutions sont toujours en cours avec le Syvadec pour que les déchèteries et les collectes d'encombrants puissent de nouveau être mises à disposition des habitants de la CAPA.

Pour rappel, la CAPA assume la compétence « Gestion des déchets » et a délégué le traitement de ceux-ci au Syvadec qui gère :

- le traitement des déchets, résiduels et recyclables
- la gestion des déchèteries
- le transfert des déchets, après collecte, jusqu'aux différents exutoires de tri ou de traitement.

Ces missions sont réalisées soit directement par le Syvadec soit par le biais de prestations. Par conséquent, la société Environnement Services (groupe Rocca) a répondu à un appel d'offres du Syvadec pour assurer la réception, le conditionnement et le transport des différents flux de déchets collectés. Ainsi, le groupe Rocca est un acteur économique important du Pays Ajaccien, il fait partie intégrante de la filière du traitement des déchets sur notre territoire.

C'est donc à ce titre que les déchets collectés par la CAPA comme ceux d'autres EPCI voisins, transitent par le site d'Environnement Services. Par conséquent lorsqu'une entreprise de ce type est touchée, c'est toute la chaîne de traitement des déchets qui est impactée.

Il est important de souligner que les conditions de gestion du site d'Environnement Services relèvent de la responsabilité de cette société et de l'État, chargé de faire appliquer la réglementation en matière de transfert et conditionnement de déchets.

Suite à cet incendie, les services de l'agglomération, en lien avec les services de l'État et le délégataire Kyrnolia assurent une surveillance renforcée de la qualité de l'eau à proximité du ruisseau de Ponte Bonello. La CAPA assure les habitants de Sarrola-Carcopino et au-delà tous ceux qui ont eu à subir des désagréments de sa solidarité et de son soutien.

Le Président de la CAPA ne fera pour l'heure à aucun commentaire sur d'éventuels manquements de la part des exploitants du site de stockage. Si ces derniers se sont montrés négligents, ils devront naturellement en assumer la responsabilité mais il convient de ne pas se livrer à des conclusions trop hâtives sans même attendre les résultats de l'enquête diligentée par la justice et menée par les services de l'État.

Pour conclure, cet incident rappelle la fragilité du système de gestion des déchets en Corse. Les élus de la CAPA proposent depuis plusieurs années la création d'un centre de tri et de valorisation des déchets à Sarrola-Carcopino, équivalent à celui de Monte pour la Haute-Corse, qui permettra au Syvadec de gérer une grande partie des déchets qui transitent aujourd'hui par le site d'Environnement Services (ordures ménagères, emballages, encombrants, papiers, cartons, verre) tandis que seuls les déchets d'activités (ou DIB : déchets industriels banals) pourront encore être gérés sur ce type de site.

Ainsi, en janvier 2021, le Préfet de Corse signait avec la CAPA une déclaration d'intention engageant l'État à financer, dans le cadre du Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC), un centre de tri et de valorisation pour le Pays Ajaccien et l'ouest Corse (le projet est estimé à 36,5 millions d'euros).

Après plusieurs mois d'échanges et de travaux avec les élus de l'Assemblée de Corse, cette dernière a adopté le 25 juillet 2024, un Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets dans lequel il est prévu la construction de deux centres de tri et de valorisation dont la nécessité et l'intérêt général ne sont plus à démontrer.